

Organisation Fédérale des
Ingénieurs,
Cadres et Techniciens CGT
(OFICT-CGT)
263 rue de Paris - Case 543
93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88.85
Fax : 01 48 51 62 50
ofict.equipement@cgt.fr
<https://syndicoop.fr/ofict/>

#1 - Égalité de carrière : LDG* = INÉGALITÉS AUGMENTÉES ?

*Lignes Directrices de Gestion

Avec les LDG, les CAP ont perdu leurs prérogatives sur les promotions et les mobilités pour les personnels ; une évolution dans la gestion, à rebours des engagements de l'accord ministériel sur l'égalité.

Les encadrant.es devraient maintenant être au cœur des propositions. Les résultats de l'enquête menée par l'OFICT indiquent que les participant.es n'ont pas ou presque jamais constaté ou subi des discriminations.



En effet, celles-ci sont rarement frontales.

Les discriminations sont le fruit du « système » de gestion et des principes statutaires.

Dès aujourd'hui, en tant qu'encadrant.e,

- Je me forme pour **déconstruire les stéréotypes** dont nous sommes tous et toutes les victimes
- Je chausse les «**lunettes du genre**» pour m'attaquer aux **discriminations**.
- Je respecte le **principe de transparence** des propositions et décisions concernant la vie professionnelle des personnels, pour faciliter la compréhension et si nécessaire permettre le **dialogue**
- Je veille à respecter l'**égalité femme-homme**, par exemple lors de recrutement, ...

Pour demain :

• Les discriminations directes :

Elles mobilisent des critères ou des jugements discriminants les femmes dans les déroulements de carrière, au moment des changements de postes, ou des propositions de promotions, par exemple ; critère de disponibilité supposé, de soupçon de maternité, de charges de famille, de personnalité ...

• Les discriminations indirectes :

Elles sont induites par les principes et les critères de gestion qui tendent à défavoriser la progression de carrière des femmes par rapport à celle des hommes.